



## FORMATION PROFESSIONNELLE







Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de l'OPCO-EP et de la DADS/DSN fournie par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### RECOURS FRÉQUENT À LA FORMATION

- La branche est caractérisée par un réel dynamisme dans l'accès à la formation professionnelle. En effet, elle regroupe 11,2 % des salariés du secteur et est à l'origine de 17,9 % des actions de formation. 52,8 % des entreprises d'expertises en automobile se sont investies dans ces actions.
- Par rapport à la branche, l'accès à la formation professionnelle au niveau du secteur est plus équilibré. 10 % des actions de formation réalisées dans le champ de l'OMPL sont issues du secteur qui regroupe 10 % des salariés. En outre, la part sectorielle d'entreprises formatrices (35,3 %) est moins importante de celle de la branche (- 17,5 points).

### Données de cadrage 2022

				
Nombre total d'actions de formation	2372	13 277	132 189	10 905
Effectifs salariés totaux	5 573	49 673	496 473	44 100
Nombre d'entreprises formatrices	211	3 456	34 746	3 245
Nombre total d'entreprises	400	9 787	102 459	9 387

Sources : OPCO-EP, bases adhérents et formation, 2022 ; Insee, DSN, 2021.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Cabinets ou entreprises  
d'expertises en automobile



## MAJORITAIREMENT DES PDC

- Les salariés de la branche enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du PDC (41,1 %). Le taux d'accès à ce dispositif est plus élevé que celui du secteur (+18 points).
- Les entreprises de la branche ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation recourent plus souvent au PDC (50,2 %) que l'ensemble du secteur (25,3 %).

## Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation <sup>1</sup>			Taux d'entreprises formatrices <sup>2</sup>		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,4	1,0	41,1	3,8	5,5	50,2
	0,3	3,4	23,1	1,2	13,4	25,3
<b>Ompl</b>	1,4	4,3	21,0	5,1	13,8	23,5

Sources : OPCO-EP, bases adhérents et formation, 2022 ; Insee, DSN, 2021.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

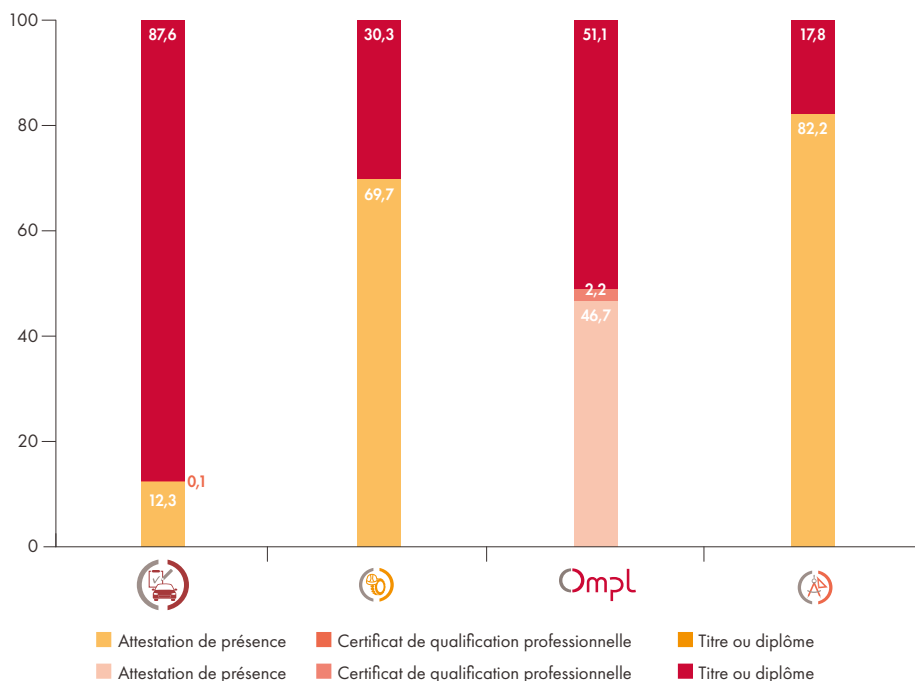
PDC : plan de développement des compétences.



## LARGE DOMINANCE DES TITRES ET DIPLÔMES

- Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue essentiellement par des formations débouchant sur un titre ou un diplôme (87,6 %). Ce type de sanction est nettement surreprésenté par rapport au secteur (30,3 %).
- À l'exception des attestations de présence (12,3 % contre 69,7 % pour le secteur), les autres sanctions sont très marginales (0,1 %).

## Répartition des formations par sanction (%)



Sources : OPCO-EP, base formation, 2022 ; Insee, DSN, 2021.

1 : calculé sur l'ensemble des actions de formation.

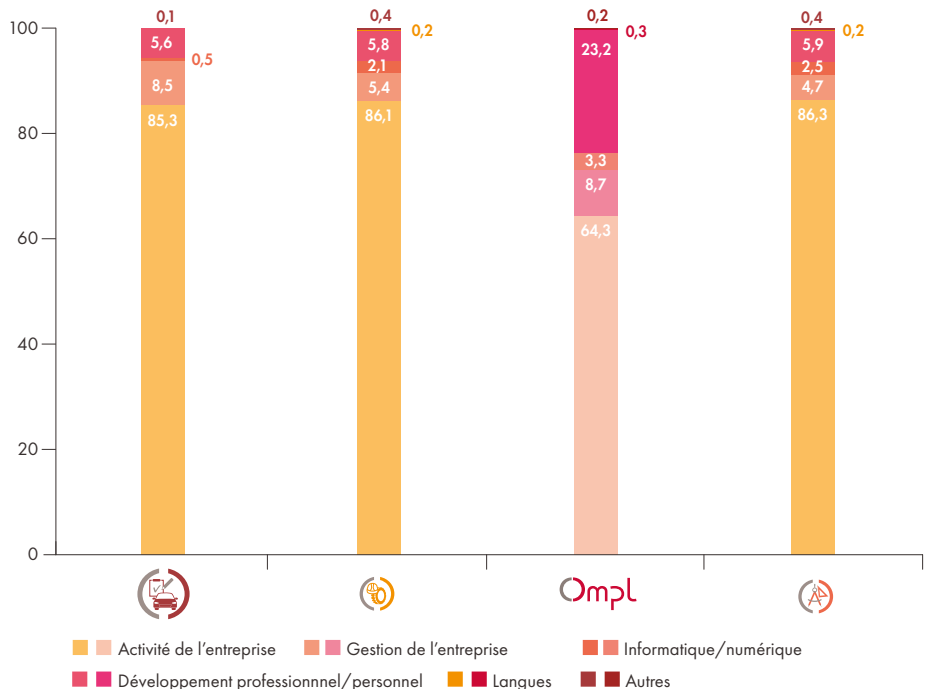
2 : calculé sur l'ensemble des entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



### BESOINS DE COMPÉTENCES CIBLÉES

- Les besoins des entreprises de la branche en acquisition de compétences se concentrent principalement dans le domaine de l'activité de l'entreprise (diplôme d'expert en automobiles, fraude, véhicules endommagés, ...). La fréquence de ce domaine (85,3 %) est proche de celle du secteur (86,1 %).
- Les autres thèmes de formations sont moins investis.

### Répartition des formations par domaine de compétences (%)



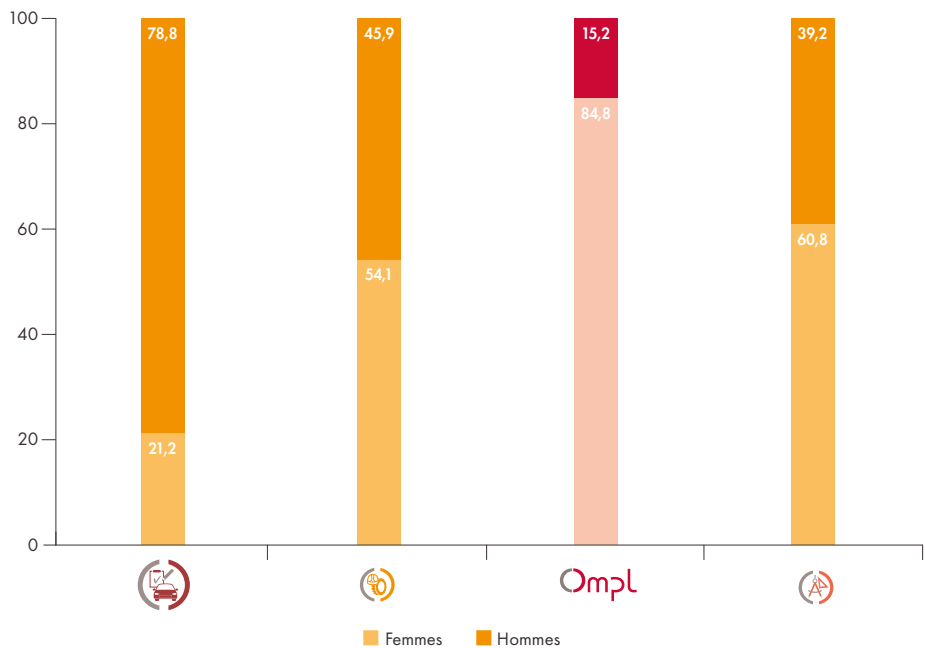
Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



### ACCÈS DIFFÉRENT SELON LE GENRE

- Dans la branche, 78,8 % des salariés formés sont des hommes. Cette proportion est nettement supérieure à celle qu'ils détiennent parmi l'ensemble des salariés de la branche (57,3 %).
- La configuration sectorielle est opposée à celle de la branche. 54,1 % des effectifs formés sont des femmes et ces dernières représentent 54,6 % des salariés.

### Répartition des stagiaires par genre (%)



Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



## DISPOSITIFS PLUTÔT GENRÉS

- Les dispositifs de formation mobilisés par la branche sont caractérisés par un déséquilibre important entre les genres. 8,9 % des stagiaires femmes accroissent leurs compétences par le biais de contrats d'apprentissage, soit un différentiel significatif de + 7,6 points par rapport aux stagiaires hommes. En revanche, 97,4 % des stagiaires masculins bénéficient du PDC contre 90,4 % de leurs homologues féminins
- Les répartitions au sein du secteur présentent quelques différences avec celles de la branche. Les contrats d'apprentissage sont mobilisés par 16,4 % des femmes stagiaires contre 12,3 % des hommes. Le PDC bénéficie à 86,4 % des stagiaires masculins contre 82,6 % de leurs homologues féminins



## ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

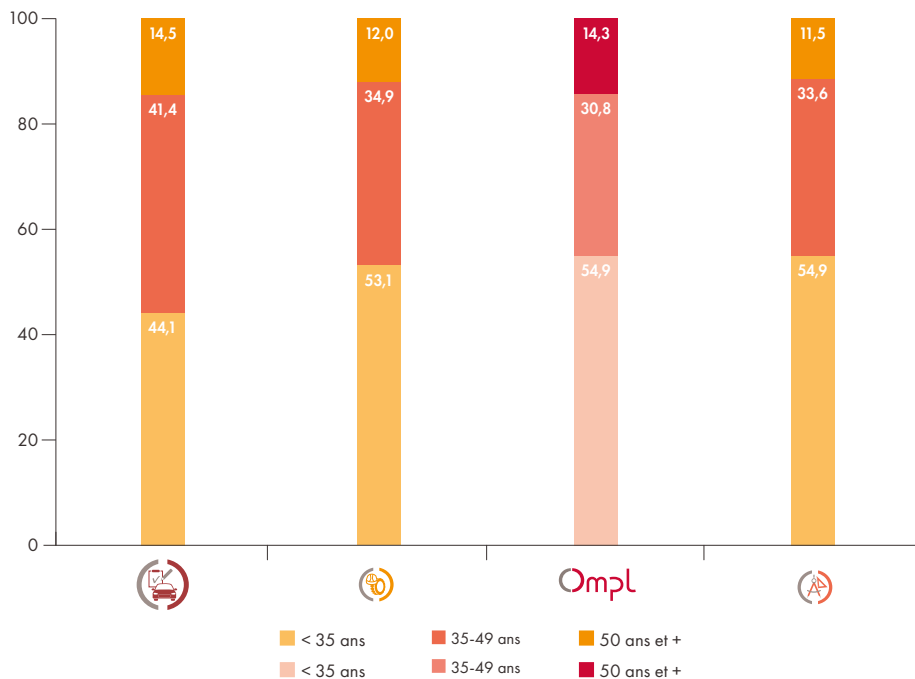
- Les salariés de la branche de 50 ans et plus sont proportionnellement moins nombreux chez les stagiaires : 14,5 % sont des formés contre 24 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation plus favorable.
- Par rapport à la branche, l'accès à la formation par tranche d'âge au niveau du secteur est assez similaire. Les séniors sont moins souvent formés. Ils représentent 12 % des stagiaires pour 19,3 % de l'ensemble des salariés.

## Répartition des stagiaires par genre et dispositif (%)

		Femmes	Hommes
	Cpro	0,7	1,3
	Capp	8,9	1,3
	PDC	90,4	97,4
	Cpro	1,0	1,3
	Capp	16,4	12,3
	PDC	82,6	86,4
	Cpro	7,0	3,0
	Capp	19,6	18,6
	PDC	73,4	78,4

Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.

## Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources : OPCO-EP, base formation, 2022



## FAIBLE IMPACT DE L'ÂGE SUR LES DISPOSITIFS

- Quelle que soit la classe d'âge, le PDC est privilégié avec une part s'étendant de 90,9 % pour les stagiaires de moins de 35 ans à 100 % pour ceux de 50 ans et plus.
- La configuration du secteur est la même que celle de la branche. Le PDC est largement mobilisé pour les stagiaires de 35 à 49 ans (99,2 %) et les séniors (99,6 %). Ceux de moins de 35 ans sont formés grâce au PDC (71,1 %) et aux contrats d'apprentissage (27,1 %).

## Répartition des stagiaires par tranche d'âge et dispositif (%)

		< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
	Cpro	2,6	0,1	0,0
	Capp	6,5	0,0	0,0
	PDC	90,9	99,9	100,0
	Cpro	1,8	0,6	0,2
	Capp	27,1	0,2	0,2
	PDC	71,1	99,2	99,6
<b>Ompl</b>	Cpro	8,0	5,9	1,5
	Capp	35,1	0,4	0,1
	PDC	56,9	93,7	98,4

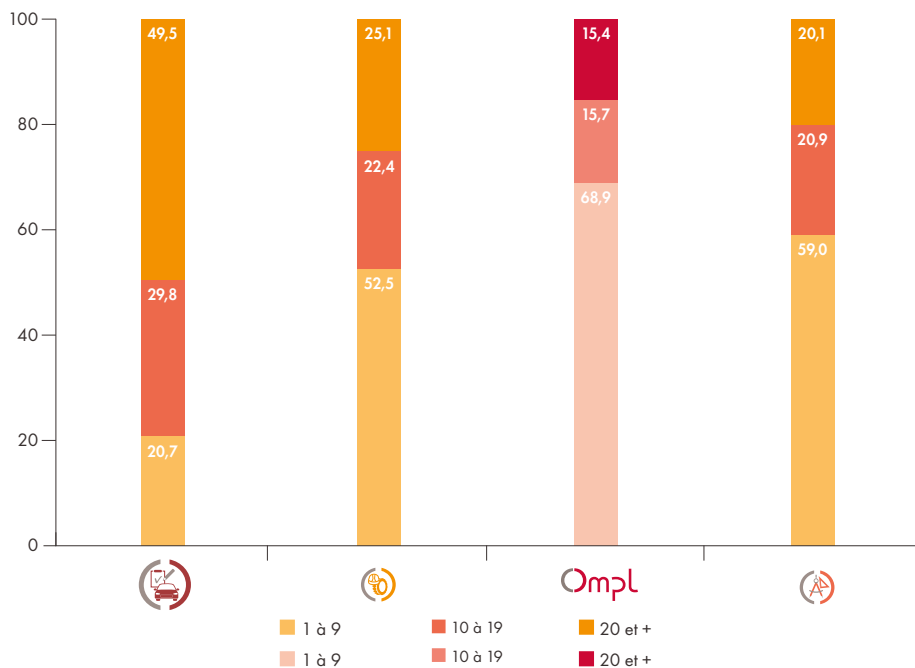
Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.



## ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

- Les salariés d'entreprises comptant 10 salariés et plus sont surreprésentés parmi les stagiaires : 79,3 % des formés alors que ces entreprises emploient 78 % des salariés de la branche.
- En revanche, les TPE (moins de neuf salariés) regroupent 20,7 % des stagiaires contre 22 % des salariés.
- Par rapport à la branche, la configuration du secteur est analogue. En termes relatifs, les salariés d'entreprises de 10 salariés et plus accèdent plus souvent à la formation (47,5 % des formés et 46,3 % des salariés) que ceux d'entreprises de taille plus petite (52,5 % des formés et 53,7 % des salariés).

## Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources : OPCO-EP, base formation, 2022





## DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

En 2021, le taux d'accès au PDC varie nettement d'une région à l'autre :

- il est maximal pour la Normandie (91,2 %), avec une différence de + 50,1 points par rapport la moyenne nationale de la branche (41,1 %) ;
- il atteint un minimum pour la Corse (9,1 %) avec un écart de – 32 points par rapport à la moyenne nationale de la branche. Cinq régions sont caractérisées par une absence de recours au contrat d'apprentissage : Corse, DOM regroupés, Grand Est, Hauts-de- France et Normandie.

## Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,3	0,6	37,8
Bourgogne-Franche-Comté	0,0	0,5	45,4
Bretagne	0,4	1,7	48,9
Centre-Val de Loire	0,0	0,5	40,0
Corse	0,0	0,0	9,1
DOM regroupés	0,0	0,0	23,1
Grand Est	0,0	0,0	62,9
Hauts-de-France	1,1	0,0	31,8
Île-de-France	0,4	3,8	28,2
Normandie	0,9	0,0	91,2
Nouvelle-Aquitaine	0,7	0,5	35,1
Occitanie	0,4	1,1	51,4
Pays de la Loire	0,5	0,8	24,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,2	0,6	36,4
	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>	<b>41,1</b>
	<b>0,3</b>	<b>3,4</b>	<b>23,1</b>
<b>Ompl</b>	<b>1,4</b>	<b>4,3</b>	<b>21,0</b>

Sources : OPCO-EP, base formation, 2022.